

Petit Précis du Parent Plesséen

22/23



www.leplessistrevisé.fr



JE M'INFORME AU PLESSIS

Votre ville met à votre disposition différents outils pour vous tenir informé au quotidien.

JOURNAUX ÉLECTRONIQUES

Au nombre de 3, ces panneaux affichent de courts messages concernant des actions de la Ville, d'établissements publics et d'associations, à but non lucratif qui se déroulent sur le Plessis.

AFFICHAGE

Implantés sur les principaux axes passants, 26 panneaux et 3 colonnes forment le dispositif d'affichage sur le domaine public. Leurs contenus sont renouvelés en moyenne tous les 15 jours.

LE PLESSIS'MAG

Tiré à 10 000 exemplaires, ce mensuel est distribué en début de mois dans l'ensemble des boîtes aux lettres Plessiennes.

LEPLESSISTREVISE.FR

Chaque mois, 14 000 connexions sont enregistrées. Que ce soit pour se renseigner sur une démarche, trouver une information particulière ou consulter nos guides, c'est le bon réflexe à adopter.

IMAGINA

L'application de la ville vous donne accès depuis votre smartphone aux principales fonctionnalités du site de la ville et vous permet de recevoir des notifications mais seulement lorsque c'est utile !

ALERTE SMS

L'inscription se réalise uniquement via le site de la ville et nous réservons l'utilisation de ce dispositif aux informations à caractère exceptionnel.

LA VILLE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

LE
POPULAIRE

FACEBOOK @LPT94420
6 324 ABONNÉS

La page Facebook de la ville sert de référence pour l'information officielle notamment de dernière minute. Elle est le relais des différentes actions menées par la Ville, informe des réglementations en cours ou à venir ainsi que des dispositifs mis en place.

LE
STYLE

INSTAGRAM #LEPLESSIS94
1 684 ABONNÉS

Sur Instagram, l'image est reine ! Cette page montre la ville au fil des saisons et événements. Et les stories ? Elles donnent des informations plus générales : vœux, don du sang, événements...

LE
VISUEL

YOUTUBE LEPLESSISTREVISE94
353 ABONNÉS

Notre page Youtube sert à regrouper les vidéos diffusées par la ville, qu'elles soient grand public ou plus ciblées. Le but n'est pas de faire de l'audience mais de permettre à chacun de réécouter ou revoir certaines séquences institutionnelles (discours du Maire, retransmission de conseils municipaux...). Des reportages y sont régulièrement mis en ligne.



Didier Dousset
Maire

Comme chaque année, la rentrée de septembre marque une période où chacun doit reprendre ses marques.

2022 ne déroge pas à cette règle, c'est pourquoi, à travers ce guide, la municipalité souhaite accompagner chacun et chacune pour trouver ou retrouver ses repères.

Accueil des plus petits dans les structures dédiées à la Petite enfance, arrivée des élèves dans nos écoles maternelles et élémentaires ou encore au collège ou au lycée, participation de ceux-ci aux activités périscolaires, mais aussi, mode de fonctionnement de la restauration scolaires, de l'aide au devoir, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Maison de la Famille ou encore les modes d'accueil de nos différents centres de loisirs, vous trouverez normalement dans ce guide des réponses à toutes vos interrogations.

Vous ne l'ignorez pas, l'année 2023 va être une année compliquée, il va nous falloir faire face à des éléments de conjoncture (hausse du prix des carburants et de l'énergie, contexte inflationniste, disponibilité de matériaux...) qui vont augmenter fortement les dépenses de la ville.

Pour autant, mon équipe et moi-même abordons cette rentrée 2022 avec toujours la même envie de maintenir la continuité de notre offre de services, voire de l'améliorer à chaque fois que le besoin s'en fait sentir. C'est ainsi que d'important travaux ont été réalisés cet été dans nos différentes structures d'accueil et dans nos écoles, et que de nouvelles classes modulaires provisoires ont été installées.

Nouveau-nés, enfants, adolescents... la jeunesse représente l'avenir de notre ville et de notre société. Nous devons donc tout faire pour faciliter son développement et son épanouissement. C'est une priorité pour mon équipe et moi-même et, en permanence le fil rouge du sens de mon action.

Bien fidèlement,

BROCANTE *Plesséenne*

**DIM · 25
SEPT**

**Qu'attendez-vous
POUR FAIRE LE VIDE ?**



De 8h à 18h // LE PLESSIS-TRÉVISE

INSCRIPTION WWW.LEPLESSISTREVISÉ.FR

RENSEIGNEMENTS 06 89 92 99 38



**Un événement organisé par l'Amicale du Personnel
et Festi'Plessis avec le soutien de la Municipalité**



Sommaire

ACCUEIL DES TOUT-PETITS

Nos accueils à la carte

Les crèches collectives et halte-garderie	p 10-11
Service administratif de la petite enfance	p 11
Les assistants maternels de particulier employeur	p 12
La garde à domicile	p 13
Le Relais Petite Enfance	p 14

Santé Protection Maternelle et Infantile et autres actions	p 15
---	------

Mission Locale des Portes de la Brie	p 16
--	------

ÉCOLE

Les inscriptions scolaires	p 18-19
Les établissements	p 20-22
Les associations de parents d'élèves	p 23

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Matin et Soir / AESH.....	p 25-27
---------------------------	---------

RESTAURATION SCOLAIRE	p 28-29
------------------------------------	---------

AIDE AUX DEVOIRS	p 30
-------------------------------	------

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).....	p 31
---	------

La Maison de la Famille	p 32-33
-------------------------------	---------

MERCREDI ET LES VACANCES

Les centres de loisirs Jules Verne.....	p 35
Le Centre de Loisirs Sportifs (CLS)	p 36
Le club 11-15 ans	p 37
Le calendrier des vacances scolaires	p 38
Conseil Municipal des Enfants	p 39

ADRESSES ET NUMÉROS UTILES	p 40
---	------

8^{ème}

Randonnée des parcs



18 septembre 8h-18h

DÉPART PARC MAIRIE
PARKING HÔTEL DE VILLE
Ouvert et gratuit toute la journée

**Venez
découvrir
les parcs
de la ville**

**EXPOSITION «Regard sur le passé» par la
Société Historique au château des Tourelles**
RESTAURATION Parc de Burladingen

Accueil des tout-petits



Nos accueils à la carte



Françoise Vallée
Maire-adjointe
Petite enfance
[www.leplessistrevise.fr/
nous-contacter](http://www.leplessistrevise.fr/nous-contacter)

Accueil régulier ou occasionnel, à temps plein ou partiel, à domicile ou dans une structure collective, la Ville vous propose différents modes de garde pour accueillir vos enfants.

Inscription

Pour figurer sur la liste d'attente, l'inscription se fait au 7^{ème} mois de la grossesse auprès du Relais Petites Enfance (REP) à l'Espace Germaine Poinso-Chapuis, 12 av. de l'Eden au **01 49 62 25 30** et sur rendez-vous.

www.leplessistrevise.fr/nous-contacter

Elle est à confirmer à la naissance de l'enfant. Les inscriptions sont étudiées lors d'une Commission qui a lieu courant mai. Les enfants sont admis, en regard d'un règlement de fonctionnement qui définit des critères prenant notamment en compte :

- leur âge,
- le nombre de places disponibles,
- la situation familiale.



Horaires

Les structures municipales d'accueil de la petite enfance sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h à 18h à l'exception de l'Espace du Bon Petit Diable (de 7h30 à 18h30) et de l'espace multi-accueil des Chênes (fermé le mercredi). Fermeture de 3 semaines pendant le mois d'août et une semaine à Noël + Pont de l'Ascension. La crèche départementale accueille 40 enfants Plesséens de 10 semaines à 3 ans sur 5 jours du lundi au vendredi, de 8h à 18h.

Période d'adaptation

L'entrée en crèche est précédée d'une période d'adaptation. Elle permet à l'enfant de se familiariser en compagnie de l'un de ses parents avec les lieux et les personnes.

Activités

Les activités proposées ont pour objectif de favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant. Chaque établissement dispose d'un espace pédagogique destiné à favoriser la motricité, les activités de création et de découverte, etc...

Participation familiale

Barèmes C.A.F. (en fonction des revenus des parents et du nombre d'enfants dans le foyer).

Un portail petite enfance est à la disposition des parents usagers. Il permet d'effectuer vos paiements en ligne et d'échanger avec les responsables des structures. Une régie unique permet d'effectuer les paiements à l'Hôtel de Ville.

Nos accueils à la carte

Ils proposent un accueil régulier à plein-temps ou à temps partiel. Chaque établissement est dirigé par une directrice qui encadre des professionnels de la petite enfance. Un médecin et un psychologue complètent l'équipe. Les enfants sont répartis par petits groupes en fonction de leur âge.

ACCUEIL RÉGULIER À PLEIN-TEMPS

Espace du Bon Petit Diable

40 avenue Ardouin - 01 45 94 63 00

www.lepllessistrevise.fr/nous-contacter

Directrice Educatrice de Jeunes Enfants : Mélanie Dutartre

Directrice Adjointe infirmière : Anaïs Jeanneton

72 berceaux

A partir de
10 semaines

Espace Germaine Poinso-Chapuis

12 avenue de l'Eden - 01 49 62 25 29

www.lepllessistrevise.fr/nous-contacter

Directrice Educatrice de Jeunes Enfants : Aurélie Bacoco

Directrice adjointe et infirmière : Christine Robillard

38 berceaux

A partir
de 12 mois

Multi-accueil des Chênes

10 résidence des Chênes - 01 49 62 50 56

www.lepllessistrevise.fr/nous-contacter

Directrice Educatrice de Jeunes Enfants : Virginie Leclair

Directrice adjointe : Angélique Bride

13 berceaux

A partir
de 12 mois

**ACCUEIL RÉGULIER
À TEMPS PARTIEL**

Multi-accueil des Chênes

**A partir
de 12 mois**

Horaires

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
Il accueille 11 enfants en occasionnel de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00.

Halte garderie des Polissons

**A partir
de 12 mois**

10 résidence des Chênes - 01 45 94 18 21

www.leplessistrevise.fr/nous-contacter

Directrice Educatrice de Jeunes Enfants : Virgine Leclair
Directrice adjointe : Angélique Bride

Horaires

Lundi au vendredi
Elle accueille 10 enfants en occasionnel de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h00.

*Inscription sur liste d'attente en prenant contact
directement avec la structure*

Service administratif de la petite enfance

Hôtel de Ville
36, avenue Ardouin
01 49 62 25 10

Horaires

8h30-12h00 / 13h30 - 17h30

Coordinatrice petite enfance : Valérie Stéphan
Secrétariat petite enfance : Fanny Nogueira

Accueil et encaissements sur rendez-vous

www.leplessistrevise.fr/nous-contacter

Assistants maternels du particulier employeur

La ville compte une centaine d'assistantes maternelles du particulier employeur qui accueillent à leur domicile de 1 à 3 enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans.

Elles sont agréées par le Département.

Les parents établissent avec l'assistante maternelle un contrat de travail qui définit les modalités de la garde : nombre d'heures, soins à donner à l'enfant, périodes de congés, salaire, ...

Aides financières

Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions du complément de libre choix du mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Cette aide financière est versée mensuellement par votre caisse d'allocations familiales (CAF) pour compenser partiellement le coût de la garde de chaque enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée. Ainsi, son montant varie selon le nombre d'enfants à charge, l'âge de votre enfant et vos ressources. Si vous bénéficiez du CMG de la Paje et que la rémunération de votre assistante maternelle agréée ne dépasse pas le plafond journalier de référence, vous n'avez pas de cotisations sociales à payer.



La garde à domicile

Cette formule, de plus en plus choisie par les parents pour d'évidentes raisons de commodité, permet à l'enfant d'évoluer dans son environnement familial. Les parents sont l'employeur direct de la garde à domicile. Ils peuvent à ce titre moduler les conditions de travail selon leurs besoins.

Particulièrement apprécié des parents exerçant une activité professionnelle à horaires importants.

Enfin, certains parents optent pour la garde partagée qui permet à deux familles d'employer la même personne. Les frais sont également partagés.

Aides financières

Si vous optez pour la garde à domicile et avez au moins un enfant de moins de 6 ans, vous pouvez bénéficier sous conditions du complément de libre choix du mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Votre caisse d'Allocations familiales (CAF) peut ainsi prendre en charge :

- 50 % des cotisations sociales dues pour l'emploi de votre salarié(e) dans la limite d'un plafond selon l'âge de votre enfant;*
- une partie de la rémunération de votre salarié: l'allocation versée dépend des revenus, du nombre et âge de votre enfant. En fin d'année, le centre Pajemploi délivre une attestation qui vous permet de bénéficier du crédit d'impôts pour l'emploi d'un salarié à domicile.*

Renseignements au Relais Petite Enfance
(Espace Germaine Poinso-Chapuis) :

01 49 62 25 30 - www.leplessistrevise.fr/nous-contacter

Liens utiles :

www.leplessistrevise.fr, rubrique «petites annonces»

www.mon.enfant.fr - www.pajemploi.urssaf.fr

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'informations, d'écoute et d'échanges pour les parents, les enfants et les assistantes maternelles libérales agréées.

Pour les parents ou futurs parents :

- conseils concernant les différents modes de garde
- accompagnement et aide personnalisée pour les démarches administratives

Pour les enfants :

- lieu de découverte et de jeux

Pour les assistantes maternelles :

- lieu d'informations, d'écoute, de conseils, d'animations et d'échanges

Responsable : Emmanuelle Sangan

Adjointe : Céline Bastière

01 49 62 25 30 - 06 73 06 16 45

www.leplessistrevise.fr/nous-contacter

Accueil jeux : Centre de Loisirs Jules Verne - 196, av de la Maréchale
(en dehors des vacances scolaires)

lundi - mardi - jeudi et vendredi de 9 h 30 à 11 h 30

Accueil sur rendez-vous :

Espace Germaine Poinso-Chapuis - 12, av de l'Eden

lundi - mardi - jeudi et vendredi de 14 h à 17 h

Mercredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

La liste des assistantes maternelles est disponible sur le site du Val-de-Marne et sur monenfant.fr



Santé



Lucienne Rousseau
Maire-adjointe
Santé et Prévention
des risques

[www.leplessistrevise.fr/
nous-contacter](http://www.leplessistrevise.fr/nous-contacter)

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

La Protection Maternelle et Infantile, plus connue sous le sigle PMI, est co-financée par le Département. Elle donne des conseils aux parents et dispense des soins médicaux de prévention aux enfants de 0 à 6 ans.

Centre de PMI - 14, résidence des Chênes
avenue du G^{al} Leclerc
01 45 94 50 19

www.leplessistrevise.fr/nous-contacter

Directrice : Véronique Dousset

Consultations médicales gratuites sur rendez-vous

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h

Consultation de la puéricultrice et de l'auxiliaire sur rendez-vous

Lundi, mardi, jeudi, vendredi après-midi

Mercredi matin

Visite à domicile sur rdv

Atelier parents 1 fois/mois sur inscription

Accueil parents-enfants sur inscription

Mercredi 9h30 11h30

Vaccination

AUTRES ACTIONS POUR LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION DES RISQUES

- Sport et santé
- Prévention sur les addictologies auprès des jeunes du collège
- Sensibilisation violence intra-familiale en lien avec le CLSPD

- Centre de vaccination éphémère
- Forum Santé avec des conférences et Semaine sécurité du patient



**MISSION LOCALE
DES PORTES DE LA BRIE**

**Vous habitez
Le Plessis-Trévisé,
Villiers-sur-Marne ou
La Queue-en-Brie**

**Vous avez
de 16 à 25 ans**

**41, av du G^{nl} de Gaulle
Le Plessis-Trévisé
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 14 h à 17h30
Mercredi de 9 h à 12 h 30
et de 14 h à 17 h 30
01 45 76 64 69
contact@portesdelabrie.org
 [mldesportesdelabrie](https://www.facebook.com/mldesportesdelabrie)**

Mission Locale des Portes de la Brie

Vous ouvrir les portes de l'avenir

Service public pour l'emploi des jeunes

L'école





Carine
Rebichon-Cohen
Maire-adjointe
Enfance,
enseignement
et parentalité

[www.leplessistrevise.fr/
nous-contacter](http://www.leplessistrevise.fr/nous-contacter)

La Ville inscrit et affecte les élèves dans les écoles maternelles et élémentaires selon les places disponibles en tenant compte prioritairement des secteurs scolaires.

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions se font obligatoirement en Mairie au service Éducation du 1^{er} février à 26 mars 2023.

Directeur : Hakim Allal

www.leplessistrevise.fr/nous-contacter

Les mardis et mercredis de 8 h 30 à 11 h 30
et de 13 h 30 à 17 h, les jeudis de 13 h 30 à 17h
et les vendredis et samedis de 8 h 30 à 11 h 30.

Attention : Il est indispensable d'informer le service scolaire de tout changement d'adresse (même à l'intérieur de la commune) et de numéro de téléphone.

Pour toute inscription, les pièces suivantes sont nécessaires :

- Livret de famille
- Attestation des employeurs des parents ou derniers bulletins de salaire
- Carnet de vaccinations
- 2 justificatifs de domicile (quittance de loyer, gaz ou électricité)
- Dernier avis de la taxe d'habitation au Plessis-Trévisé
- En cas de séparation ou de divorce, le jugement précisant la qualité du responsable légal de l'enfant
- Pour les enfants venant d'une autre école, un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée



Cinq écoles maternelles et cinq écoles élémentaires constituent le patrimoine scolaire de la ville. Le nombre et la composition des classes restent de la compétence de l'Education Nationale.

ECOLES MATERNELLES :● **La Maréchale**

206 avenue de la Maréchale

01 45 94 79 72

Directrice : M^{me} Vignat

4 classes

● **Saint-Exupéry**

87 avenue du Général de Gaulle

01 45 76 05 83

Directrice : M^{me} Viard

5 classes

● **Charcot**

15 avenue Jean Charcot

01 45 94 79 76

Directrice : M^{me} Baillé

4 classes

Horaires des écoles :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30



● **Val Roger**

5 avenue du Tramway

01 45 76 16 40

Directeur : M. Narce

5 classes

● **Olympe de Gouges**

30 avenue Marbeau

01 56 31 64 12

Directrice : M^{me} Lebon

9 classes

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :

● **Jean Monnet - Jean Moulin**

44 avenue Bertrand

01 45 76 11 61 / 01 45 76 08 41

Directeur : M^{me} Kalifa

17 classes

● **Marbeau**

31 avenue Marbeau

01 45 76 02 53

Directrice : M^{me} Rodriguez-Couvez

16 classes

● **Marie-Louise et Marcel Salmon**

Allée Maurice Clément

01 56 31 10 90

Directrice : M^{me} Cassam

5 classes

● **Val Roger**

5 bis avenue du Tramway

01 45 76 16 40

Directeur : M. Narce

9 classes



ETABLISSEMENTS SECONDAIRES :**● Collège Albert Camus**

*Équipement et fonctionnement de l'équipement géré
par le Département du Val-de-Marne*

4 avenue Albert Camus **01 45 76 37 01**

M^{me} la Principale : M^{me} Quinet

M^{me} la Principale Adjointe : M^{me} Collenot

● Lycée Polyvalent Champlain

*Équipement et fonctionnement de l'équipement géré
par la Région Île-de-France*

61 rue des Bordes - 94430 Chennevières-sur-Marne

01 56 86 19 10

Proviseur : Mme Tamain

Proviseure Adjointe : Mme Lajoie

Proviseur du lycée professionnel : M.Lambert

**Pour le collège et le lycée, les inscriptions se font
directement auprès des établissements.**

LES
ASSOCIATIONS
DE PARENTS
D'ÉLÈVES

*Elles participent pleinement
à la vie scolaire des enfants.
Les représentants élus sont membres
des conseils d'école.*

● Association des Parents d'Elèves
de l'Enseignement Public
du Plessis-Trévisé (PEEP)
Présidente : Caroline Crouzy Perrin
06 73 53 10 36
plessis.peep@gmail.com
Facebook : plessis.peep

● Fédération de Conseils
de Parents d'Elèves (FCPE)
Présidente : M^{me} Guibert Bernard
Trésorière : M^{me} Dali
fcpeplessistrevise@gmail.com
Facebook : Fcpe le Plessis Trévisé

● Au chœur de l'école
Présidente : Emmanuelle Herrou
06 08 10 27 64
auchoeurdelecole@gmail.com

Activités périscolaires



Règlement intérieur de l'AJE disponible sur le site de la ville
FAMILLE.LEPLESSISTRE.VISE.FR

La Ville propose les jours de classes différentes possibilités d'accueil avant ou après l'école.

NOUVEAUTÉS ETUDES SURVEILLÉES 2022-2023

Dans le cadre de la nouvelle organisation pour la rentrée scolaire 2022-2023, consécutive à la reprise en gestion municipale directe des études surveillées antérieurement gérées par l'APPEPT, la Ville propose de nouveaux services en ligne et dorénavant la fourniture d'un goûter sans augmentation des tarifs. Les enfants scolarisés du CP au CM2 sont accueillis après le temps scolaire de 16h30 à 18h00.

A partir du 1^{er} août 2022, la réservation des études surveillées pour la rentrée scolaire 2022-2023 se fait sur le portail Famille. Sur le portail Famille, les parents peuvent procéder aux réservations en choisissant un forfait mensuel ou une étude exceptionnelle encadrés par des enseignants et/ou des animateurs.

La participation financière des parents est fixée par délibération du Conseil municipal. La tarification des études surveillées est un forfait mensuel de 32 euros ou de 28 euros par enfant pour les fratries. Le forfait mensuel sera proratisé à la semaine en fonction des congés scolaires. Pour une étude exceptionnelle, le tarif sera journalier de 6 euros.

● Ecoles maternelles

- Charcot - 01 45 94 18 99
- Val Roger - 01 45 93 08 52
- Olympe de Gouges - 01 56 31 61 64
- Annexe Olympe de Gouges (Marbeau) - 01 56 86 56 77
- La Maréchale - 01 45 94 79 72
- Saint-Exupéry - 01 45 76 12 88 ou 01 45 76 05 83

De 7 h 15 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h

● Ecoles élémentaires

- Jean Monnet / Jean Moulin - 01 45 76 12 88
- Marbeau - 01 56 86 56 77
- Marie-Louise et Marcel Salmon - 01 56 31 10 91
- Val Roger - 01 45 93 08 52

De 7 h 15 à 8 h 20 et de 18 h à 19 h

L'accueil du soir débute après les études surveillées ou après les activités péri-éducatives ou après la classe en maternelle.

Les modalités de réservation et d'annulation au périscolaire sont consultables sur le site de la ville famille.leplessistrevise.fr

par l'intermédiaire de l'association Animation Jeunesse Energie (AJE). Il est proposé un accueil périscolaire.

Coordinatrice : Stéphanie Albrecht
169, avenue Maurice Berteaux - Tribune Louison Bobet
01 56 31 12 13 / 14 ou 17

AESH Afin de faciliter les échanges avec les parents, Stéphanie Albrecht, est nommée officiellement Référente Handicap pour le périscolaire. Concernant l'Accueil des Enfants en Situation de Handicap (AESH), vous pouvez la joindre au 01 56 31 12 13.

Accueils périscolaires (matin et soir)

Maternelles

Élémentaires

Accueil du matin payant
7h15 - 8h20

Accueil du soir payant
16h30 - 19h

Accueil du soir payant
18h - 19h

INSCRIPTIONS / RÉSERVATION/ ANNULATION

Tout enfant scolarisé est inscrit par défaut aux activités périscolaires. L'inscription correspond à une ouverture de droit. En revanche, la fréquentation des activités est subordonnée à une réservation préalable obligatoire.

COMMENT RÉSERVER ET/OU ANNULER ?

Les réservations peuvent être effectuées sur le site web de la ville à la rubrique «Esp@ce Famille».

Délais de réservation / annulation

IMPORTANT

Les réservations sont prises en compte si elles sont intervenues **au plus tard la veille avant midi** hors lundis et jours fériés :

- réservation jusqu'au vendredi midi pour le lundi
- réservation jusqu'à midi la veille du jour férié

Les annulations, toujours possibles, s'effectuent dans les mêmes délais.



Tarif (selon quotient familial) - Valable jusqu'au 31/12/22

- **Matin** : 0,57 € à 3,22 €
- **Soir** : 0,84 € à 4,90 € (maternelles) / 0,38 € à 2,15 € (élémentaires)

Modes de paiement

- par paiement en ligne : famille.leplessistrevise.fr
- par prélèvement automatique
- En Mairie (espèces ou chèque)
 - lundi de 8h30 à 12h
 - mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 - samedi de 8h30 à 12h

**Règlement intérieur de l'AJE
disponible sur le site de la ville
FAMILLE.LEPLESSISTREVISE.FR**

COMPTABILITÉ

Hôtel de Ville
01 49 62 25 25
www.leplessistrevise.fr/
nous-contacter

Attention



- Tout accueil réservé et non annulé dans les délais sera facturé.
- Le matin de 7h15 à 8h20 et après 16h30 dans les écoles maternelles et 18h dans les écoles élémentaires, les enfants sont accueillis dans le cadre des activités périscolaires. Le montant de participation familiale sera doublé si l'enfant n'est pas inscrit.
- En cas d'absence de l'enfant pour raison médicale, la participation familiale est remboursée sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures.



Viviane Haond
Conseillère municipale
Restauration scolaire

[www.leplessistrevise.fr/
nous-contacter](http://www.leplessistrevise.fr/nous-contacter)

Tous les établissements sont équipés d'un restaurant scolaire. Les élèves des écoles élémentaires disposent d'un self-service. Les repas sont assurés en liaison froide : un prestataire Elior fournit les repas et les services municipaux assurent leur réchauffage. Les menus sont affichés chaque semaine dans les écoles. Ils sont consultables sur www.leplessistrevise.fr et sur l'application bon'App d'Elior. L'établissement des menus donne lieu à une commission de contrôle qui examine les menus proposés par Elior.



Inscription

Tous les enfants scolarisés au Plessis-Trévisé peuvent bénéficier du service de restauration scolaire.

Réservation

La réservation est obligatoire. Elle se fait directement sur le site internet de la Ville (Esp@ce Famille), accessible par identifiant et mot de passe pour les activités périscolaires.

La réservation peut aussi avoir lieu par tout moyen qui permette d'en dater le jour et l'heure de façon certaine, ainsi que le jour de fréquentation.

A NOTER : pour les personnes n'ayant pas Internet, 2 bornes sont à disposition gratuitement à l'Hôtel de Ville. Autre possibilité : s'adresser à la Maison de la Famille - 12 avenue de l'Eden.

Délais de réservation / annulation

IMPORTANT

Les réservations sont prises en compte si elles sont intervenues **au plus tard la veille avant midi** hors lundis et jours fériés :

- réservation jusqu'au vendredi midi pour le lundi
- réservation jusqu'à midi la veille du jour férié



Les annulations, toujours possibles, s'effectuent dans les mêmes délais.

Tarifs

- 4,59 € le repas pour les écoliers plesséens
- 6,70 € le repas pour les enfants domiciliés hors commune ou pour le repas non réservé

Modes de paiement

- Par paiement en ligne : famille.leplessistrevise.fr
- Par prélèvement automatique
- Par chèque
- Par espèces à l'Hôtel de Ville sur rendez-vous

COMPTABILITÉ

Hôtel de Ville - 01 49 62 25 25

www.leplessistrevise.fr/nous-contacter



L'aide aux devoirs

Elle permet aux enfants en difficulté de bénéficier d'une aide pour faire leurs devoirs et reprendre des leçons mal assimilées.

Trois structures proposent de l'aide aux devoirs :

Croix Rouge

Aide aux devoirs

Renseignements : 36 avenue de Chennevières

- du CP au CM2, mardi et vendredi, 16 h 15 -17 h 30
- pour les 6^{èmes} jusqu'aux 3^{èmes}, anglais, mercredi 13 h 30 - 16 h et vendredi 16 h 30 - 18 h

Contacts :

Loïc Cheneau : **01 45 76 86 66**

Adhésion : 16 €

Entraide scolaire amicale (ESA)

Pour des enfants de CP à la terminale dont les parents sont non-imposables ou proches, des bénévoles assurent à domicile un soutien scolaire.

Contacts :

Marie-France Chanel : **06 62 02 53 82**

Josiane Mauchauffée : **01 45 76 57 91**

Adhésion : 30 €/ an

Secours catholique

Pour des enfants en élémentaire et au collège.

Permanences : 3 avenue Saint Pierre : lundi et jeudi :

Élémentaires : 17h -18h

Collège : 17h-18h30

Contacts :

Marie-Christine Chapelle : **06 23 76 83 28**

Centre communal d'action sociale (CCAS)



Delphine Castet
Maire-adjointe
Solidarités
et action sociale

www.leplessistrevise.fr/
nous-contacter

*Le C.C.A.S. a en charge le calcul du quotient pour les prestations AJE (accueils périscolaires et centres de loisirs) et/ou de l'aide facultative à la restauration scolaire pour les familles pour la période **du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022.***

La récupération des informations nécessaires à l'étude des droits des familles se déroulera **du 29 août jusqu'au 20 septembre 2022 inclus* au C.C.A.S.**

Le formulaire de demande ainsi que la liste des pièces à fournir seront disponibles en téléchargement sur le portail famille.

Le dépôt des dossiers pourra se faire :

- Soit par voie dématérialisée en envoyant le formulaire et les pièces justificatives à l'adresse : accueil.ccas@leplessistrevise.fr à compter du 29 août
- Soit en prenant rendez-vous au C.C.A.S. au 01.84.04.01.56 à compter du 6 septembre

Un courrier mentionnant les tarifs appliqués au 1er septembre 2022 vous sera adressé avec les factures début octobre 2022.

**Nous rappelons aux parents que les dossiers incomplets ne seront pas acceptés après les dates limite indiquées.*

La Maison de la Famille à l' Espace Germaine Poinso-Chapuis

La MDF propose de nombreux services, activités et animations à tous les Plesséens.

Point Info Famille

La MDF vous propose de vous aider dans la complétude de certains dossiers administratifs :

- Demande de logement
- Demande de titre de séjour
- Demande de naturalisation
- Demande de retraite
- Demande de CMU/C
- Dossier MDPH
- Démarches liées à la CAF (déclaration trimestrielle, demande APL...)

Animations

La MDF propose des ateliers collectifs adulte où chaque activité proposée permet des rencontres et des échanges entre Plesséens :

- Atelier arts plastiques
- Atelier informatique
- Atelier cuisine
- Atelier alphabétisation

*Tarifs : 30 euros/an
ou 12 euros/trimestre*

*Accueil sur RDV
au 01 49 62 25 26*



Parentalité

- Conférences débats suivant thématiques
- Groupe de parole dédié aux parents d'enfant porteur de handicap

**Renseignements
et inscription
au 01 49 62 25 26**

Des ateliers parents-enfants

Graines d'éveil
Atelier de loisirs créatifs pour les enfants de **maternelle** accompagnés d'un parent.
Une fois par mois
1 euro/ enfant
Goûter offert

Atelier de loisirs créatifs pour les enfants de **primaire** accompagnés d'un parent.
Une fois par mois
1 euro/ enfant
Goûter offert

**Renseignements
et inscription
au 01 49 62 25 26**

Des sorties

Pour tous les usagers de la Maison de la Famille, des sorties à la demi-journée ou à la journée pour s'amuser en famille.

La Maison de la Famille c'est aussi :
- 1 Permanence de Conseillère conjugale une fois/mois sur RDV

**Maison de la Famille
12 avenue de l'Eden
Du lundi au vendredi de 9h-12h
et de 13h30 à 17h
[www.leplessistrevise.fr/
nous-contacter](http://www.leplessistrevise.fr/nous-contacter)
01 49 62 25 26**



Les vacances scolaires



Floriane Hée
Maire-adjointe
Jeunesse

[www.leplessistrevise.fr/
nous-contacter](http://www.leplessistrevise.fr/nous-contacter)

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, la Ville dispose de trois centres de loisirs qui proposent un panel d'activités variées. C'est l'association Animation Jeunesse Energie (AJE qui est chargée de leur fonctionnement.

AJE

Directeur : Emmanuel Mélique

01 56 31 12 17 (secrétariat)

www.leplessistrevise.fr/nous-contacter



Tarif : De 10,33 € à 17,99 € par jour en fonction du quotient familial (hors commune 22,40 €).
Valable jusqu'au 31/12/22

Règlement des journées en centres de loisirs

- Par paiement en ligne : **www.leplessistrevise.fr**
- Par prélèvement automatique
- Espèces ou chèque en mairie :
 - Le lundi de 8 h 30 à 12 h
 - Le mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
 - Jeudi de 17h30 à 19h
 - Le samedi de 8 h 30 à 12 h

Comptabilité : Hôtel de ville **01 49 62 25 25**



LES CENTRES
DE LOISIRS
JULES VERNE

De 2 à 10 ans

Maternelles - Élémentaires
196 avenue de la Maréchale
01 56 31 12 13 / 14 ou 17
01 45 93 33 20 (mercredis et vacances scolaires)
www.leplessistrevise.fr/nous-contacter

Tous les mercredis et vacances scolaires 8h15 -17h15.
Accueil le matin de 7 h à 8 h 15 (1,74 €),
le soir de 17 h 15 à 19 h (1,74 €).

Activités

Elles se déroulent dans le cadre de projets de groupes et sont encadrées par du personnel diplômé.

- Grands jeux, activités manuelles, sorties, piscine ...

Inscriptions préalables et obligatoires :

La première inscription doit se faire obligatoirement en mairie auprès du service concerné afin de créer le dossier de l'enfant et ainsi ouvrir les droits à la réservation.

AUCUN ENFANT NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ :

- **SI CETTE PREMIÈRE INSCRIPTION N'A PAS ÉTÉ FAITE**
- **SANS RÉSERVATION PRÉALABLE**

Délais de réservation / annulation

Dès lors que l'inscription a été enregistrée, les modalités sont les suivantes :

- pour les mercredis : réservation au plus tard le lundi 23h59 et annulation possible jusqu'au jeudi 23h59 pour le mercredi suivant. Toute réservation effectuée entre le vendredi et le lundi précédant le mercredi ne pourra faire l'objet d'annulation.
- pour les périodes de petites vacances scolaires réservation/annulation au plus tard le mardi de la semaine précédente.
- pour les vacances d'été, réservation/annulation par quinzaine au plus tard le mardi précédent cette quinzaine.

La capacité d'accueil du centre est limitée. Les inscriptions et annulation sont prises en temps réel. Ne pas hésiter à consulter régulièrement les disponibilités.

LE CENTRE
DE LOISIRS
SPORTIFS (CLS)

De 5 à 10 ans

*Espace Arlette et Jacques Carlier
6 avenue Albert Camus*

Tél : 01 56 31 12 13 / 14 ou 17

*(du lundi au vendredi) de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h*

www.lepllessistrevise.fr/nous-contacter

Tous les mercredis et vacances scolaires de 9 h à 17 h.
Inscriptions obligatoires à la journée ou en demi-journée (accueil à la journée uniquement pendant les vacances scolaires).

Accueil le matin de 8 h à 8 h 45 (1,74 €)

et le soir de 17 h 15 à 19 h (1,74 €).

Inscriptions préalables et obligatoires :

La première inscription doit se faire obligatoirement en mairie auprès du service concerné afin de créer le dossier de l'enfant et ainsi ouvrir les droits à la réservation.

AUCUN ENFANT NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ :

- SI CETTE PREMIÈRE INSCRIPTION N'A PAS ÉTÉ FAITE

- SANS RÉSERVATION PRÉALABLE

Délais de réservation / annulation

Dès lors que l'inscription a été enregistrée, les modalités sont les suivantes :

- pour les mercredis : réservation au plus tard le lundi 23h59 et annulation possible jusqu'au jeudi 23h59 pour le mercredi suivant. Toute réservation effectuée entre le vendredi et le lundi précédant le mercredi est annulable jusqu'au lundi 23h59.
- pour les périodes de petites vacances scolaires réservation/annulation au plus tard le mardi de la semaine précédente.
- pour les vacances d'été, réservation/annulation par quinzaine au plus tard le mardi précédent cette quinzaine.

La capacité d'accueil du centre est limitée. Les inscriptions et annulation sont prises en temps réel. Ne pas hésiter à consulter régulièrement les disponibilités.

LE CLUB
11-15 ANS

De 11 à 15 ans

39, avenue du Général Leclerc
06 79 95 08 61 - 01 56 31 12 13

Direction : Stéphanie Albrecht

www.leplessistrevise.fr/nous-contacter

De 8 h 30 à 17 h 30
pendant les vacances scolaires.

Activités

Multi sports, activités diverses et culturelles.

- Spike ball - tchouk ball - basket - football ...
- Activités aquatiques, à sensations et extrêmes
- Activités multimédia : support vidéo, réalité virtuelle...
- Grands jeux et défis : koh lanta, pyramide des défis...
- Evènements festifs : bal des ALSH, boum...
- Sorties : parcs d'attraction, escape game, bowling, ciné, laser game...

Inscriptions préalables et renseignements :

- 01 56 31 12 13 (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h et de 14h à 16h - mercredi de 9h à 11h et de 13h30 à 17h).
- 06 79 95 08 61 (lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 - uniquement au cours des 15 jours qui précèdent les périodes de vacances scolaires et pendant les semaines d'ouverture).

LE CALENDRIER DES VACANCES ET ZONES

RENTRÉE SCOLAIRE ZONE C
Académies de Créteil,
Montpellier, Paris, Toulouse,
Versailles
Jeudi 1^{er} septembre 2022

Vacances de la Toussaint

Du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre 2022

Vacances de Noël

Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023

Vacances d'hiver

Du samedi 18 février au lundi 6 mars 2023

Vacances de Printemps

Du samedi 22 avril au mardi 9 mai 2023

Début vacances d'été

Samedi 8 juillet 2023

■ zone A
■ zone B
■ zone C





Sylvie Florentin
Conseillère municipale
CME, relations collège
et lycée et les organisations
en charge de la protection
des enfants

www.leplessisrevisse.fr/
nous-contacter

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

*« Etre jeune Conseiller Plesséen,
c'est être citoyen »*



Comment devient-on conseillère, conseiller ?

A chaque rentrée, les enfants scolarisés du Plessis-Trévisse en CMI et CM2 peuvent se lancer en campagne électorale, afin d'être élu(e) pour toute l'année. L'installation officielle du Conseil Municipal des Enfants, se fait en octobre en présence de Monsieur le Maire. Cet événement entérine les élections.

Les objectifs du Conseil Municipal des Enfants

- Développer la citoyenneté par des échanges et des concertations
- Etre présent et actif à chaque commission mensuelle du lundi
- Réaliser un projet culturel, sportif et/ou environnemental à destination de tous les enfants de la ville
- Participer aux cérémonies de la ville aux côtés des « grands » élus (manifestations, commémorations, événements ...).

DU 22 AU 30 SEPTEMBRE 2022

Campagne électorale pour l'ensemble des candidats.

6 ET 7 OCTOBRE 2022

Elections dans les différents établissements scolaires.

SAMEDI 15 OCTOBRE 2022

Préparation à 9h30 et installation à 10h30 du C.M.E.
en présence de Monsieur le Maire



Caisse d'Allocations Familiales

2 rue Georges Dimitrov
94500 Champigny-sur-Marne
0 810 259 410 - www.caf.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Point d'accueil sur rendez-vous
5 rue Léon Dauer
94350 Villiers-sur-Marne
Téléphone : **3646** - www.ameli.fr

Centre d'Information et d'Orientation

155 avenue Roger Salengro
94500 Champigny-sur-Marne
01 48 80 98 31

Espace Départemental des Solidarités

46 avenue du Général de Gaulle
94420 Le Plessis-Tréville
01 56 71 48 00

Maison de la Famille

12 avenue de l'Eden
94420 Le Plessis-Tréville
01 49 62 25 26

Rectorat de l'Académie de Créteil

Recteur : Daniel Auverlot
4 rue Georges-Enesco
94010 Créteil Cedex
01 57 02 60 00

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale 94

Directrice : Anne-Marie Bazzo
68 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
01 45 17 60 00

Inspection départementale de l'Education Nationale

Inspectrice : M^{me} Dibb
8 rue Maurice Berteaux
94350 Villiers sur Marne
01 75 48 83 73

Maison de la Justice et du Droit

15 rue Albert Thomas
94500 Champigny-sur-Marne
01 45 16 18 60

Mission locale des Portes de la Brie - Point Information Jeunesse

41 avenue du Général de Gaulle
94420 Le Plessis-Tréville
01 45 76 64 69

URSSAF

Centre d'accueil du Val-de-Marne
Immeuble «Le Pascal» entrée B
Av Charles de Gaulle
94000 Créteil - 0820 011 010
www.urssaf.fr

Maison de la Justice et du Droit

15 rue Albert Thomas
94500 Champigny
01 45 16 18 60

Numéros d'urgence

Drogue Info Service
0800 231 313
Enfance en danger 119
Harcèlement scolaire 3020
SOS enfants disparus
0810 012 014
Jeunes Violences Ecoute
0800 202 223
Violences numériques 3018

Nous sommes

6324 ABONNÉS

On attend
PLUS que vous !



 @LPT94420



IMAGINA

L'APPLICATION
OFFICIELLE
DE VOTRE VILLE



AGENDA



ACTUS



PLAN



ACCÈS RAPIDES



SIGNALEMENT



KIOSQUE

Téléchargez gratuitement
l'application dès maintenant